Département
d'Indre-et-Loire

République Française COMMUNE DE MOUZAY

Nombre de	Séance du 22 novembre 2018			
membres en	L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux novembre à 20h30,			
exercice: 11	l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la mairie, sous la présidence de Madame Marie			
Présents: 9	RONDWASSER			
	Sont présents: Marie RONDWASSER, Yannick PINON,			
<u>Votants:</u> 10	Michel LANDREAU, Nadine GOUGUE, Sylvie GIRAUD,			
	Francis GAULUET, Alain FONTENAY, Muriel TROCHET,			
	Bertrand HARS			
	Représentés: Françoise EBRARD par Alain FONTENAY			
	Absents: Francis LERE			
Secrétaire de séance: Francis GAULUET				

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018 :

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la précédente réunion joint à la convocation à la présente séance. Dans la négative, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions du maire :

Le maire donne connaissance de l'état des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le conseil municipal et indique que l'état figurera en fin de procès-verbal de la présente séance.

Objet: 1/ NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE ISSUE DE LA REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES - 2018_35

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en oeuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre de la commission de contrôle, et son suppléant, au sein du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, en qualité de membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :

TITULAIRE: Madame Nadine GOUGUé; SUPPLEANT: Madame Sylvie GIRAUD

Objet: 2/ REDEVANCE REGLEMENTEE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES EN ELECTRICITE ET GAZ - 2018 36

Le maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Le maire propose au conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public (RODP) par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire, égal à 10 % du montant de la RODP ;

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration et le mode de calcul de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Objet: 3/ GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE - PROGRAMME 2019 - 2018 37

Le maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a proposé de créer un groupement de commandes pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la Communauté de Communes dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance

n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement de commandes a été constitué en 2018 et il est proposé de le renouveler en 2019. Il serait composé de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Le maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie programme 2019 ainsi que pour les marchés de fournitures et services liés à la voirie.

Le maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de Communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés.

Le maire propose au conseil municipal de se prononcer POUR ou CONTRE l'adhésion audit groupement de commandes.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce CONTRE le fait d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la Communauté de Communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Objet: 4/ OPERATIONS COMPTABLES SUR BUDGET COMMUNE - 2018 38

Le maire indique que les dernières écritures sur les opérations relatives à la réhabilitation de l'immeuble 3 rue Paul Bernier vont être opérées très prochainement (opérations 174 et 180) et précise que l'aménagement de l'aire de jeux (opération 184) et l'achat d'un coffre de poteau incendie (opération 176) vont nécessiter des crédits supplémentaires. Le maire demande, afin de pouvoir procéder à l'ordonnancement des dépenses correspondantes, l'autorisation d'effectuer des virements de crédits, présentés sous la forme suivante :

TOTAL:	- 3605,00 €	TOTAL:	+ 3605,00 €	
article 2132-180 : article 2184-189 :	- 1605,00 € - 2000,00 €	article 21318-174 : article 21538-176 : article 2128-184 :	+ 1500,00 € + 105,00 € + 2000,00 €	
	DEBIT		CREDIT	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer les virements de crédits présentés ci-avant.

Le maire indique que selon le mode de calcul de l'architecte, des pénalités de retard seront imputées sur les derniers paiements aux entreprises LESPAGNOL (1200 euros) et VERNAT(400 euros), ainsi que cela est prévu dans le cahier des charges, en fonction des jours de retard sur le chantier de réhabilitation de l'immeuble 3 rue Paul Bernier.

Objet: 5/ QUESTIONS DIVERSES - Le Conseil :

- entend le dernier point PLU et prévoit de réunir la commission PLU en décembre pour prise de connaissance du rapport du commissaire-enquêteur et de ses conclusions avant décision du conseil municipal sur ce point ;
- est favorable à l'acceptation de l'avenant en plus value de 2185 euros TTC sur le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de l'immeuble 3 rue Paul Bernier ;
- est favorable au classement du massif forestier de Manthelan Chambourg dont une partie se situe sur la commune comme étant à risque élevé pour les incendies de forêt (un mail sera adressé à la DDT d'Indre-et-Loire) :
- ne souhaite pas modifier sa décision de ne pas attribuer l'indemnité de conseil et de budget réclamée par la Trésorière de Ligueil, la délibération demeurant valable ;

Après un tour de table :

- la commune ne déposera pas de dossier dans le cadre du CRST pour l'aménagement du bourg et des espaces paysagers ayant fait l'objet d'une étude par l'ADAC 37 ;
- un devis a été demandé à deux géomètres pour le bornage de parcelles communales au stade ; il est prévu de faire tailler la haie du stade et de prévoir des nouvelles plantations (une ouverture de crédits en 2019 sera prévue), les souches de peupliers ont été arrachées ; il est envisagé de poursuivre et d'achever la réflexion sur l'achat de jeux à l'aire de loisirs (virement de crédits ci-dessus) ; il est évoqué l'aménagement du jardin de la mairie (baisser la hauteur de la haie, achat d'un banc...) ;
- il est fait état des travaux de mise en accessibilité dans les ERP : porte posée dans la nouvelle salle de motricité et projet isolation ; carrelage, porte et projet VMC mécanique dans les wc publics ; travaux en cours dans la salle polyvalente, extension et wc ; wc posés et faïence à l'école maternelle ;
- il est indiqué que la porte entre les deux anciennes classes est à changer ainsi que le problème de fermeture de la porte des wc (gâche, peinture...), un placard fermant à clé pour ranger les produits sera à acheter ; il est signalé le problème de grandeur des nouveaux wc pour les petits enfants, l'achat d'abattants de cuvette sera à envisager pour y remédier...)
- il est indiqué que la commune a obtenu du Département 37 la permission de voirie pour la création d'un bâteau et la pose de barrières sur le trottoir devant la nouvelle issue de secours donnant sur la RD 96 ;
- il est prévu de faire chiffrer les travaux à prévoir dans le logement de l'école (déplacement des toilettes et carrelage) et envisagé une visite des lieux par des artisans le vendredi 30 novembre à 16h30 ;
- il est demandé l'achat d'un téléphone avec haut-parleur pour la bibliothèque, cet outil étant indispensable pour la prochaine formation des bénévoles de la bibliothèque le 05 décembre ;
- il est donné un compte-rendu de la réunion sur les déchets ménagers ;
- il est indiqué que les voeux de la municipalité auront lieu le samedi 12 janvier 2019 à 18h00 à la salle polyvalente ;
- il est fixé au mardi 11 décembre à 20h00 la date de la prochaine réunion de la commission P.L.U. et le même jour à 20h15 la date du prochain conseil municipal ;

La séance est levée à 22h21.

Lu et approuvé, le secrétaire de séance, Francis GAULUET.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 ET L.2122-23 DU C.G.C.T. ET DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 2014-08-4 du 19 juin 2014 modifiée par la délibération n° 2014-09-4 du 10 juillet 2014

24 septembre 2018 et 11 octobre 2018	signature d'un bon de commande de divers mobiliers pour la bibliothèque		
	IKEA Entreprises, Tours 37	87,00 € TTC	
	NATHAN MATERIEL EDUCATIF, Avon 77	681,00 € TTC	
	COMMANDES GROUPEES BDT, Tours 37	98,60 € TTC	
24 septembre 2018	signature d'un bon de commande d'ouvrages pour la bibliothèque		
	CULTURA, Tours 37	175,51 € TTC	
11 octobre 2018	signature d'un devis de fourniture pour le remplacement du coffre de la borne incendie rue Paul Bernier DLC-MENNESSON, St Pierre des Corps 37	517,00 € TTC	
	-	,	
05 novembre 2018	signature d'un devis de prestations pour l'aménagement du trottoir au long de la RD 96 devant l'issue de secours de l'école maternelle		
	VERNAT T.P., Loches 37	984,00 € TTC	
12 novembre 2018	signature d'un devis de prestations pour la réfection		
·	du tableau électrique de l'église BOURNAN ELEC, Bournan 37	807,60 € TTC	
12 novembre 2018	signature d'un devis de prestations pour le		
	remplacement d'un radiateur à la mairie BOURNAN ELEC, Bournan 37	406,80 € TTC	
12 novembre 2018	signature d'un devis de prestations pour le		
	remplacement des câbles au stade BOURNAN ELEC, Bournan 37	424,80 € TTC	
10	signature dans desirede apostations accounting to 11 di		
12 novembre 2018	signature d'un devis de prestations pour l'installation d'un videophone à l'école maternelle		
	EURL FORGE CRECHET, Saint Senoch 37	1468,44 € TTC	